
**Avis issus de la consultation auprès
de l'Agence de développement de réseaux locaux, de services de santé et de services sociaux
ainsi que de la Sépaq – Réserves fauniques
sur la recevabilité de l'étude d'impact**

Beauport, le 3 novembre 2004

Madame Ruth Lamontagne
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart - 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

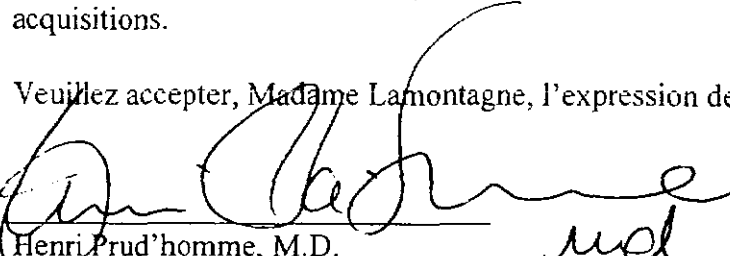
Objet : Projet de réaménagement à 4 voies séparées de la route 175, entre les kilomètres 60 et 84

Madame Lamontagne,

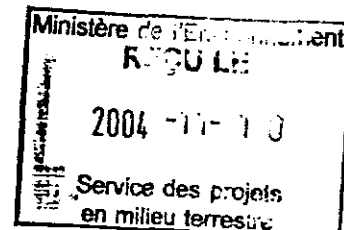
Tel que demandé dans votre lettre de septembre dernier, nous avons analysé, d'un point de vue de santé publique, les documents complémentaires de l'étude d'impact relative au « Projet de réaménagement à 4 voies séparées de la route 175, entre les kilomètres 60 et 84 ».

En matière de sécurité routière, ce document complémentaire répond, à notre avis, de façon satisfaisante aux renseignements demandés en matière de sécurité routière. Dans l'ensemble, nous croyons que la réalisation de ce projet permettra de réduire le risque d'accidents et de blessures graves sur ce tronçon routier, pour les occupants de véhicule à moteur. L'effet positif de ce projet sur le bilan routier est principalement dû à deux facteurs soit : la réduction pratiquement à zéro du risque de collision frontale entre deux véhicules à moteur associé à une route à 4 voies séparées et la réduction importante du nombre d'accès résidentiel au réseau routier. Cependant, la réalisation de ce projet sera probablement associée à une augmentation de la vitesse « pratiquée » par les conducteurs de véhicules à moteur, si les mesures visant à favoriser le respect de la limite maximale de vitesse permise sont insuffisantes. À notre avis, tout doit être mis en œuvre pour contrer l'effet négatif de ce facteur sur le bilan routier. En matière de climat sonore, l'analyse sonore pour la dernière version du tracé proposée par la municipalité n'étant pas encore complétée, les renseignements sur le bruit routier liés à ce projet ne sont donc pas complets. En matière d'eau potable, les informations concernant le suivi annuel des puits à risque sont adéquates. Enfin, les informations actuelles concernant les résidences à acquérir (Rapport d'addenda 5), ne permettent pas d'évaluer précisément les impacts psycho-sociaux de ces acquisitions.

Veillez accepter, Madame Lamontagne, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Henri Prud'homme, M.D.

Coordonnateur de l'équipe Santé et environnement





**Réserves fauniques
Québec**

*Réserve faunique
des Laurentides*

Québec, le 3 novembre 2004

*Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
À l'attention de Madame Linda Tapin
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7*

OBJET : Projet de réaménagement de la route 175

Madame,

Nous avons pris connaissance de votre demande de commentaires en date du 25 octobre dernier concernant le projet de réaménagement de la route 175 à quatre voies séparées entre les kilomètres 60 et 84 à Stoneham et Tewkesbury.

À cet égard, la réserve faunique des Laurentides n'a aucun commentaire à formuler puisque cette section de la route entre les kilomètres 60 et 84 ne fait pas partie de la Réserve.

Espérant le tout conforme, recevez, Madame, nos salutations distinguées.

*Le directeur de la réserve
faunique des Laurentides,*

*Sylvain Boucher, CMA
/lg*

